

UN1TÉ



PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELLS CAMPAGNE 2025

La circulaire DGPN du 03 juillet 2025 définit la campagne PRE au titre de l'année 2025 :

- Période de référence fixée du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 ;
- Maintien d'un dispositif similaire aux années précédentes ;
- Cumul possible de PRE ;
- Reconduction du dispositif pour les formateurs et FTSl.



Retrouvez la fiche technique auprès de vos délégués

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

09/07/2025